



**HAL**  
open science

## Un fragment d'inscription latine de Perly (Perly-Certoux, GE)

Julien Aliquot, Denis Genequand

► **To cite this version:**

Julien Aliquot, Denis Genequand. Un fragment d'inscription latine de Perly (Perly-Certoux, GE). *Museum Helveticum*, 2021, 78, pp.151-154. 10.24894/2673-2963.00036 . halshs-03254850

**HAL Id: halshs-03254850**

**<https://shs.hal.science/halshs-03254850>**

Submitted on 9 Jun 2021

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Für die (Göttin) *Aveta Augusta Acauna* hat Servius Sulpicius Plautus, Sohn des Publius, sein Gelübde gern und nach Gebühr eingelöst.

## 2. Un fragment d'inscription latine de Perly (Perly-Certoux, GE)<sup>8</sup>

Julien Aliquot et Denis Genequand

La villa gallo-romaine de Perly a été identifiée par L. Blondel, qui y a mené deux campagnes de fouilles en 1924 et 1935<sup>9</sup>. De nouvelles interventions, liées à des projets de construction, ont permis au Service cantonal d'archéologie de Genève de fouiller l'essentiel de sa *pars urbana* en 2009–2010 et une partie de sa *pars rustica* en 2014–2015<sup>10</sup>. Il s'agit d'une maison de maître de grandes dimensions assez richement décorée et construite au milieu du 1<sup>er</sup> siècle après J.-C. sur un site déjà occupé à La Tène finale et à l'époque augustéenne. La villa a été considérablement remaniée et agrandie dans la seconde moitié du siècle suivant, avant d'être finalement abandonnée au Bas-Empire, dans la seconde moitié du 4<sup>e</sup> siècle.

Un fragment d'inscription, trouvé de manière fortuite par un promeneur, a été remis en 2010 aux archéologues qui fouillaient alors sur place. Il avait été découvert dans un champ à environ 500 m en avant et au sud-ouest de la *pars urbana* de la villa, à proximité de l'actuelle chapelle de Perly (fig. 3). Il est probable que cette zone appartenait encore à la *pars urbana* – des matériaux de construction romains sont signalés en surface – et on ne peut exclure que d'autres monuments – religieux, funéraires, agricoles ou autre – se soient trouvés dans les environs. Il est toutefois aussi possible que l'objet ait été déplacé et qu'il provienne d'une autre partie du site archéologique.

L'inscription est gravée sur un fragment de plaque de marbre blanc brisé de toutes parts (16,5 × 22,5 × 3,1 cm), dont les deux faces sont très bien dressées et parfaitement planes (fig. 4). Sur la face inscrite, deux lignes sont conservées. Le texte était sans doute plus long à l'origine, au moins dans sa partie supérieure, comme l'indique la trace d'une lettre indistincte à cet endroit. Les lettres, hautes d'environ 6,5 cm sur la première ligne, sont assez soigneusement gravées et ornées d'empâtements. Sur la première ligne conservée, on relève la jambe oblique d'un R, puis un signe de séparation original en forme de bâton augural (*lituus*). Des lettres qui suivent, seule la lecture de I et de V est certaine. On distingue encore à la fin la haste d'une lettre qui pourrait être F, H, I, N, P ou R. Sur la seconde ligne, seule la moitié supérieure de trois lettres est visible. Il s'agit de la boucle supérieure droite d'un D ou d'un O, d'une haste appartenant probablement à un L, étant donné sa position décalée vers la gauche entre les deux lettres qui l'entourent, et enfin

<sup>8</sup> Nous remercions Michel Aberson et l'ensemble du comité de rédaction d'*Epigraphica Helvetica* de leur relecture attentive et de leurs suggestions. Les erreurs qui pourraient subsister ici sont toutefois de notre seule responsabilité.

<sup>9</sup> L. Blondel, «Chronique des découvertes archéologiques dans le canton de Genève en 1924», *Genava* 3 (1925) 62–71; L. Blondel, «Chronique des découvertes archéologiques dans le canton de Genève en 1935», *Genava* 14 (1936) 32–46.

<sup>10</sup> D. Genequand, «La villa gallo-romaine et l'établissement médiéval de Perly GE», *Annuaire d'Archéologie Suisse* 95 (2012) 97–116; D. Genequand, «Aux origines du village de Perly: occupation d'époque gauloise, villa gallo-romaine et établissement médiéval», *Découvertes archéologiques dans le canton de Genève 2010–2011. Patrimoine et architecture, Série archéologie* 1 (2013) 16–35; D. Genequand, «Investigations dans la *pars rustica* de la villa gallo-romaine de Perly», *Archéologie genevoise 2014–2015. Patrimoine et architecture, Série archéologie* 3 (2017) 61–64.

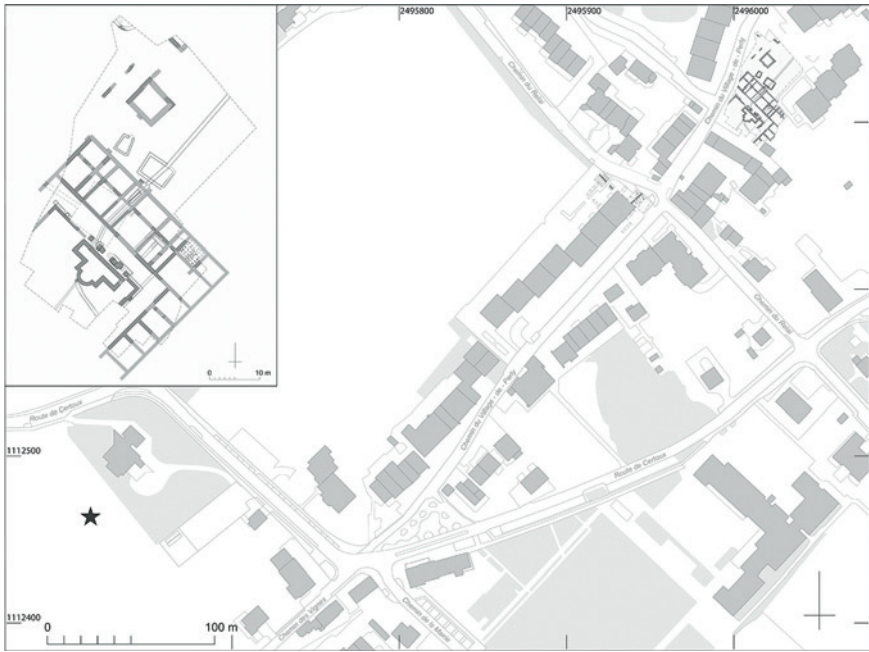


Fig. 3: Plan de situation avec le village de Perly, l'emplacement des vestiges de la villa gallo-romaine et le lieu approximatif de trouvaille de l'inscription (étoile); à gauche, plan de la villa dans son extension maximale (seconde moitié du 2<sup>e</sup> siècle). Dessin Marion Berti, SCAGE.



Fig. 4: Fragment d'inscription latine de Perly. Photo Marion Berti, SCAGE.

d'un M peut-être suivi d'un nouveau signe de ponctuation. Au-dessus de cette seconde ligne, la succession de petits S allongés et gravés moins profondément que les autres lettres paraît signaler la présence d'abréviations. Transcription diplomatique:

-----  
 [---]+ IV+[---]  
 [---]++M[---]  
 ----- ?

La restitution d'un texte aussi mutilé est évidemment conjecturale. La lecture suivante n'est proposée que sous toute réserve. On notera au passage que notre interprétation de la ligne 2 nous amène à considérer qu'il s'agit de la dernière ligne de l'inscription, qui serait une dédicace religieuse.

-----  
 [III/IIui]r · iur[(e) dic(undo)]  
 [d(onum)] d(edit) [(ibens) m(erito)].

Traduction :

«Untel, quattuorvir/duumvir chargé de dire le droit, a fait don (de ceci) de bon gré et à juste titre.»

Si la lecture proposée était assurée, l'inscription pourrait être un témoignage de la piété de l'un des habitants du domaine de Perly, sur le territoire antique de Vienne. Le dédicant, qui résidait peut-être sur place, dans la *villa* ou aux environs<sup>11</sup>, serait soit un quattuorvir chargé de dire le droit, soit un duumvir juridictionnel. Il aurait donc accédé à l'une des plus hautes fonctions municipales dans la cité de Narbonnaise, soit avant, soit après la réforme de la constitution viennoise, qui avait entraîné le remplacement des quattuorvirs de l'ancienne colonie latine par les duumvirs de la nouvelle colonie romaine, entre 35 et 41 après J.-C.<sup>12</sup> La forme et la facture des lettres ne permettent d'exclure aucune des deux hypothèses. À la ligne 2, l'apparition insolite du bâton des au-

11 Pour d'autres dédicaces religieuses affichées par des magistrats de Vienne hors des agglomérations antiques, peut-être sur leurs terres ou dans des sanctuaires situés aux abords de leurs domaines, au nord-est du territoire de la cité, voir par exemple *ILN* V 3,696 et 809. Plus généralement, sur l'implantation des notables viennois en milieu rural, cf. B. Rémy, «Les élites locales et municipales de la colonie de Vienne au Haut-Empire», *L'Antiquité classique* 67 (1998) 87–88; B. Rémy, «Cartographie des notables», dans J.-P. Jospin (éd.), *Les Allobroges. Gaulois et Romains du Rhône aux Alpes, de l'indépendance à la période romaine (4<sup>e</sup> siècle av. J.-C. – 2<sup>e</sup> siècle apr. J.-C.)* (Gollion 2002) 58–63.

12 J. Gascoü, «Duumvirat, quattuorvirat et statut dans les cités de Gaule Narbonnaise», dans *Epigraphia. Actes du colloque international d'épigraphie latine en mémoire de Attilio Degrossi pour le centenaire de sa naissance, Rome, 27–28 mai 1988* (Rome 1991) 547–563, en particulier 555–560; J. Gascoü, «Magistratures et sacerdocees municipaux dans les cités de Gaule narbonnaise», dans M. Christol/O. Masson (éds.), *Actes du X<sup>e</sup> congrès international d'épigraphie grecque et latine, Nîmes, 4–9 octobre 1992* (Paris 1997) 75–140, en particulier 90–101 et 120–122. Sur les institutions municipales de Vienne, voir aussi la mise au point actualisée de J. Gascoü dans *ILN* V 1, aux pages 43–52. Les exemples de duumvirs juridictionnels, égaux en dignité aux duumvirs financiers, sont nombreux dans la colonie romaine. La plupart des quattuorvirs de la colonie latine portent le seul titre de *IIIuir*, mais l'un d'eux au moins est explicitement désigné comme un quattuorvir chargé de dire le droit (*IIIuir iure dicundo*), dans une inscription honorifique de Genève (*ILN* V 3,849).

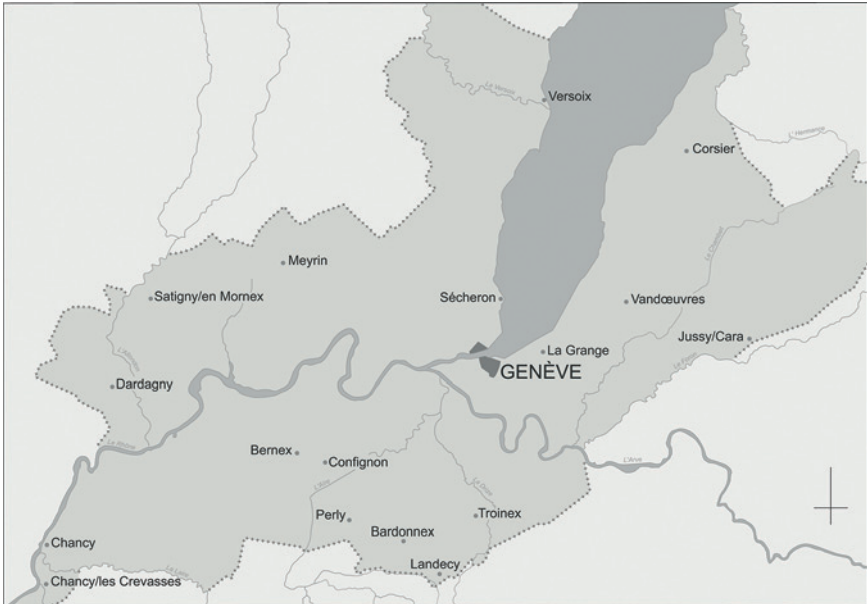


Fig. 5: Carte de répartition des *villae* du Haut-Empire dans le canton de Genève; la rive gauche/sud du Léman et du Rhône appartient au territoire de la cité de Vienne. Dessin Marion Berti, SCAGE.

gures stylisé (*lituus*), inhabituel dans l'épigraphie lapidaire<sup>13</sup>, pourrait corroborer notre identification du texte à une dédicace religieuse, tout en laissant supposer que le dédicant avait également assumé l'augurat à Vienne. Quoi qu'il en soit de ce dernier point, le fragment d'inscription de Perly jetterait un nouvel éclairage sur les propriétaires de *villae* établies au nord du territoire viennois (fig. 5). Le statut de son auteur ferait ainsi écho à celui d'autres magistrats supérieurs de la cité attestés dans le même secteur, tel T. Riccius T. f. Fronto, duumvir financier (*duumvir aerarii*) sans doute enterré dans un domaine qu'il possédait entre Genève et Thonon et possible propriétaire de la *villa* du Parc de La Grange/Fronthenex<sup>14</sup>.

<sup>13</sup> Nikolas Hächler nous signale le *lituus* en bas-relief qui se trouve en marge d'une inscription votive de Zadar (Croatie), en Dalmatie. Voir F. Harl/O. Harl, Ubi Erat Lupa, <http://lupa.at/23229>.

<sup>14</sup> *ILN* V 3,812 et 851; M.-A. Haldimann, P. André, E. Broillet-Ramjoué, M. Poux, «Entre résidence indigène et *domus* gallo-romaine: le domaine antique du Parc de La Grange (GE)», *Archéologie suisse* 24.4 (2001) 2–15.